

DECISION N°DC 20/2020

Signature d'une convention cadre permettant l'émission d'un cautionnement en application de l'article L.516-1 du code de l'Environnement

Le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu les articles L. 5711-1, L 5211-2, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.516-1 du Code de l'Environnement,

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-PREF/DRCL/BEPAFI/SSPILL/215 du 17 mars 2015 portant imposition de prescriptions complémentaires au Syndicat intercommunal d'ordures ménagères de la Vallée de Chevreuse (SIOM) relatives à la mise en œuvre des garanties financières pour la mise en sécurité des installations situées Chemin départemental 118 à Villejust,

Vu la délibération DL 17/2016 du 6 juin 2016 portant sur les délégations du Comité syndical au Président du SIOM,

Vu les propositions reçues par le courtier Euro Caution Courtage,

Vu l'offre de la société Tokio Marine Europe, sise 6-8 boulevard Haussmann, 75441 Paris Cedex 08,

Considérant l'obligation du SIOM, en tant qu'exploitant d'une installation classée, de constituer une garantie financière pour un montant de 471 733 €,

Considérant que le courtier Euro Caution Courtage a consulté les compagnies Chubb, QBE et Tokio Marine et que seule la compagnie Tokio Marine a déposé une offre,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer la convention cadre permettant l'émission d'un cautionnement en application de l'article L 516-1 du Code de l'Environnement, avec la compagnie Tokio Marine Europe, 6-8 boulevard Haussmann, 75441 Paris Cedex 08,

ARTICLE 2 :

En contrepartie des engagements assumés par Tokio Marine Europe, le SIOM de la Vallée de Chevreuse verse une prime minimum de 2 000 € par an. La compagnie Tokio Marine Europe pourra déléguer l'émission, la gestion et la facturation à Euro Caution Courtage, 14 allée de Cruye, 78870 Baily.

ARTICLE 3 :

La présente convention prend effet au 1^{er} juillet 2020 pour une période de 5 ans et expirera à la date du 30 juin 2025.

ARTICLE 4 :

Les crédits relatifs à la présente convention sont prévus au Budget Public - Section Fonctionnement, Chapitre 011.

ARTICLE 5 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Comité syndical lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions légales.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Villejust, le **29 MAI 2020**

Le Président



Jean-François VIGIER

Décision : transmise par voie dématérialisée au contrôle de légalité le : **1-6 JUIN 2020**
Affichée le : **16 JUIN 2020**

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

| | |
|--|--|
| Type de transaction: | Transmission d'actes |
| Nature de l'acte: | Autres |
| Numéro de l'acte: | DC20_2020 |
| Date de la décision: | 2020-05-29 00:00:00+02 |
| Objet: | Signature d'une convention cadre permettant l'émission d'un cautionnement en application de l'article L.516-1 du code de l'environnement |
| Classification matières/sous-matières: | 1.1 |
| Identifiant unique: | 091-200062321-20200529-DC20_2020-AU |

Fichier de vie de la transaction

| Fichier | Type de fichier | Taille du fichier |
|---|-----------------|-------------------|
| <i>nom de métier:</i> | | |
| 091-200062321-20200529-DC20_2020-AU-1-1_0.xml | text/xml | 957 |
| <i>nom original:</i> | | |
| dc 20.pdf | application/pdf | 100535 |
| <i>nom de métier:</i> | | |
| 99_AU-091-200062321-20200529-DC20_2020-AU-1-1_1.pdf | application/pdf | 100535 |

Cycle Contenu dans l'archivage

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|----------------------------|------------------------------------|
| Posté | 16 juin 2020 à 14h13min26s | Dépôt initial |
| En attente de transmission | 16 juin 2020 à 14h15min07s | Accepte par le TdT : validation OK |
| Transmis | 16 juin 2020 à 14h15min15s | Transmis au MIAT |
| Acquittement reçu | 16 juin 2020 à 14h20min56s | Recu par le MIAT le 2020-06-16 |